



D.D.E. de la Nièvre

Manifestation nautique (La caravane de Loire)

CANAL DE BRIARE - BIEF DE LANGLEE - BIEF DE LA REINETTE - BIEF DE LA MAROLLE

AVIS A LA BATELLERIE
N° FR/2010/03202
MO / CB / 10 - 032

Pris en application :

Article 1.22 du R.G.P. de la Navigation Intérieure

Un arrêt de navigation

▪ **du vendredi 3 septembre 2010 à 08:00 au dimanche 5 septembre 2010 à 13:00 [tous les usagers (dans les deux sens)]**

- Canal de Briare, sur le bief n°33 de la Marolle entre les PK 52.112 (Pont de Saint Roch) et PK 52.555 - (Toute la largeur de la voie)
- Canal de Briare, sur le bief n°35 de Langlée entre les PK 52.855 et PK 53.600 (Pont du Québec) - (Toute la largeur de la voie)
- Canal de Briare, sur le bief n°34 de la Reinette entre les PK 52.605 et PK 52.805 - (Toute la largeur de la voie)

En cas de besoin, le (ou les) service(s) à contacter est (sont) le(s) suivant(s) :

Subdivision de Montargis, 14 Bd des belles manières, 45200, MONTARGIS.

Tél : 02 38 95 09 20. Fax : 02 38 98 26 23.

Commentaire :

Durant cette période d'interruption de la navigation, les usagers de la voie d'eau devront stationner au port public de la Tuilerie au P.K 48.324, rive gauche commune d'Amilly, et au port public de Montargis, au P.K 54.000, rive droite, sur les communes de Montargis et Chalette sur Loing.

Chef de Service

Signé

Vincent CLIGNIEZ

Date limite d'affichage :

lundi 6 septembre 2010